

Compte-rendu du 27 août 2019

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD Sébastien FISSOT, Laurent ROUBINET, Jean-Bernard RIVASSEAU.

ABSENT : Nathalie DESBORDES procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU

Secrétaire de séance : Laurent ROUBINET

Début du conseil : 18h30

Le maire lit l'ordre du jour. Le secrétaire de séance lit le compte-rendu du conseil du 18 août 2019 qui est adopté à l'unanimité.

Suivi de production panneaux solaires

Le Conseil décide de prendre un abonnement à un logiciel de surveillance de production et de fonctionnement des panneaux solaires pour 100 € par an.

Location salle des fêtes

Modification des tarifs de location de la salle des fêtes avec utilisation de la cuisine et du sous-sol :

- Habitants de la commune 200 € au lieu de 180 €
- Habitants et associations de la CCPN 280 € au lieu de 240 €
- Personnes ou associations extérieures ^{et MDC} à ce territoire nommé précédemment : 350 € au lieu de 300 €

Les associations bénéficient d'une location gratuite de la salle des fêtes par an. Forfait de 40 € en supplément pour l'utilisation du sous-sol, gratuit pour les associations. Prévoir la rénovation de la cuisine et des toilettes.

Utilisation du sous-sol pour la journée :

- Gratuit pour les associations
- Particuliers 70 €
- Habitants de la Communauté de communes : 100 €
- Personnes ou associations extérieures à la Communauté de communes : 150 €

Ces nouveaux tarifs prendront effet à partir du 1^{er} janvier 2020.

Location de l'étang Lamaud-Desbordes

Tarifs par personne : 5 € la demi-journée, 8 € la journée, 16 € le week-end. Demi-tarif pour les enfants de moins de 12 ans. Achat des tickets aux heures d'ouverture de la mairie.

Admission en non-valeur

Le Trésorier informe la commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvable et introuvables malgré les recherches.

Une liste concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour le budget communal pour un montant de 575.47€.

Un mandat sera émis à l'article 6541 pour un montant total de 575.47€.

Zones humides

La commune décide d'adhérer au conservatoire d'espaces naturels du Limousin, association qui agit en faveur du maintien et de la protection de la biodiversité.

Cimetière

Concernant le projet d'aménagement des cimetières, le conseil décide d'employer du géotextile et du gravier entre les tombes plutôt que l'herbe. Une visite du cimetière de Champzac est proposée le 21 septembre à 9h.

Point à Temps

Une journée supplémentaire est prévue pour la réfection de la voirie dans le cadre du Point à Temps.

Questions diverses

Le croisement des véhicules dans certains endroits de la commune est difficile en raison des véhicules en stationnement notamment au niveau du 60 route des Chevaliers et à Gorsas.

La réfection du mur du presbytère va commencer vers le 15 septembre.

Les actes authentiques concernant la vente des chemins ruraux seront rédigés par le secrétariat de mairie et non par le notaire, comme l'autorise la loi (Article L. 1311-13 du Code Général des collectivités Territoriales).

L'association de pétanque a fait un don de 20 € pour l'utilisation du sous (sol de la salle des fêtes).

Fin du conseil à 20h30